

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice.....	33
présents	30
présents par procuration	2
absente excusée	1

OBJET

Urbanisme du centre-ville –
Opération de construction du 8
et 10 avenue du Général
de Gaulle – Approbation
du cahier des charges de
consultation des promoteurs.

Le 27 septembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 21 septembre 2018, par le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Unnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol De Cunha, M. Pilet, Mme Oziet, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, MM. Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Bérot, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Laurence Thierry

SECRETAIRE : M. Morot-Sir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20181012-DEL2018092705-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Affichage : 15/10/2018

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Maire rappelle les étapes de la réhabilitation du centre-ville.

C'est ainsi que l'opération du 12/14 avenue du Général de Gaulle avec la Villa Scalini, ou encore celle des rues des Ecoles et de la Fontaine Saint-Germain avec les Terrasses Saint-Germain, sont venues structurer le centre civique ; ces projets ont vu le jour dans le cadre du règlement de la zone UPM du Plan d'Occupation des Sols.

Des mesures proprement communales sont venues accompagner ce développement harmonieux de la construction ; il s'agit de la création d'une nouvelle Poste, de l'amélioration du Marché d'approvisionnement, de la création de stationnement pour les immeubles avenue de Paris ou encore de la réalisation d'une liaison piétonne entre les écoles et l'avenue de Paris.

Durant cette période, la Ville est devenue propriétaire des anciens bâtiments de la Poste et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie mais aussi de deux maisons situées aux 8 et 10 de l'avenue du Général de Gaulle.

M. le Maire propose de réaliser, à l'emplacement de ces deux propriétés, un immeuble rez-de-chaussée plus deux étages et combles, conformément au règlement de la zone UAa du Plan Local d'Urbanisme ; le nombre de logements serait limité, pour une meilleure qualité architecturale, à sept, à savoir : deux F5, deux F3, deux F2 et une maison sur le toit ; l'architecture s'inspirerait donc de l'opération située à côté avec la Villa Scalini ; un stationnement en souterrain est prévu ainsi qu'un commerce en rez-de-chaussée.

Un cahier des charges et un règlement de consultation, joints à la présente délibération, permettront de mener une consultation auprès de promoteurs ; chaque promoteur présentera ainsi son projet et remettra une enveloppe de trois ou fermée pour le prix d'achat du terrain communal ; le choix du lauréat sera soumis pour validation du Conseil Municipal, après consultation de la population par exposition et avis de la commission de l'Urbanisme.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation et de l'autoriser à mener à bien les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet d'urbanisme.

..../..

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le dossier de consultation,
VU l'avis de la Commission des Finances du 13 septembre 2018,
VU l'avis de Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 20 septembre 2018,
SUR le rapport de M. Vignaux,
APRES en avoir délibéré,
A l'unanimité,
APPROUVE le dossier de consultation,
AUTORISE M. le Maire à mener les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental


Luc STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le **15 OCT. 2018**